



## Bureau de la Commission Locale de l'Eau

### Compte-rendu de la Réunion du 20 juin 2007 – BALLON – 14h30

-----

#### Étaient présents :

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)  
 M. Daniel LENOIR (Conseil Général de la Mayenne)  
 Mme Micheline GENDRON (Maire de Maresché)  
 M. Gaston THIBAUT (Maire d'Hauterive)  
 M. Gérard BRAULT (Maire de St-Léonard-des-Bois)  
 Mme Nelly HEUZE (Conseillère municipale du Mans)  
 M. Jean-Claude LEBOSSÉ (Maire de Sougé-le-Ganelon)  
 M. Jean-Claude BERTHELOT (Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Sarthe)  
 M. Pascal BONIOU (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)  
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IIBSA)  
 M. Vincent JARNO (Stagiaire, IIBSA)  
 M. Jérôme DUCHEMIN (IDEA Recherche)  
 M. Philippe MARTIN (IDEA Recherche)  
 Melle Marie CHAPDELAINÉ (stagiaire IDEA Recherche)  
 M. Jean-Michel MURTIN (SOGREAH Consultants)  
 M. Vincent CHATELLIER (HYDRATEC)

#### Étaient excusés :

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Conseil Général de la Sarthe)  
 M. Jean-François HOUSSIN (Sous-préfet de la Flèche)  
 M. Pierre VIELLE (Communauté Urbaine d'Alençon)  
 M. Roland MATRAT (DIREN Pays de la Loire)  
 M. Gérard GROUSSEAU (DDASS de la Sarthe)  
 M. Pascal MOISY (DDE de la Sarthe)  
 M. François DENIS (DDAF de l'Orne)  
 M. Jean-Pierre SEINGIER (Mayenne Nature Environnement)

M. Jean-Paul TETE (ADSPQI)  
 M. Hubert SAVARY DE BEAUREGARD (Chambre d'agriculture de l'Orne)  
 M. Guy CHAUDEMANCHE (Chambre d'agriculture de la Sarthe)  
 M. Francis DORLENCOURT (UFC Que Choisir de la Sarthe)

### L'ordre du jour était le suivant :

1. Bilan sur l'approche socio-économique du bassin versant de la Sarthe Amont et l'élaboration du scénario tendanciel (IDEA Recherche - SOGREAH Consultants)
2. Point d'étape sur l'étude des zones d'expansion des crues (ASCONIT Consultants - HYDRATEC)
3. Point d'information sur l'inventaire des ouvrages du bassin versant
4. La mise en œuvre du SAGE (étude ASCA jointe pour information)
5. Questions diverses

### Ordre du jour n°2 :

#### **Point d'étape sur l'étude des zones d'expansion des crues**

*M. Vincent CHATELLIER, HYDRATEC – support de présentation remis en séance*

M. CHATELLIER présente les différentes modalités d'intervention en lit mineur, lit majeur et sur les versants dans le cadre d'actions douces et diffuses respectant les équilibres naturels. Il considère que ces interventions doivent être généralisées à l'échelle du bassin versant, tout en privilégiant des secteurs prioritaires sur lesquels elles ne remettront pas en cause l'horloge des crues (secteur amont et centre du bassin versant).

- 2 -

En réponse à une question de M. BERTHELOT, M. CHATELLIER précise qu'un secteur « éventuellement aménageable » signifie que des actions de ralentissement dynamique peuvent y être réalisées. Il souligne le cas de l'amont du bassin de l'Orne saosnoise.

M. BREUX constate qu'il convient de ne pas ralentir les écoulements sur les affluents mayennais (ex : le Merdereau), au risque de modifier l'horloge des crues à l'échelle du bassin de la Sarthe Amont.

M. LENOIR estime que même si les affluents mayennais passent avant la Sarthe dans l'horloge des crues, il ne faut pas négliger leur influence sur le débit de la Sarthe lors des crues de longue durée. Pour autant il pense qu'il ne faut pas faciliter la circulation de l'eau, ce qui pourrait avoir des effets contre-productif.

M. CHATELLIER estime que pour des crues importantes et longues, il existe peu de moyens de lutter, car tout est saturé. Il confirme que les bassins versants mayennais sont fortement générateurs de crue, mais comme leurs pics de crue passent avant la Sarthe, il est préférable de ne pas les ralentir pour éviter de resynchroniser les pics de crues.

M. SIROT retient que l'étude a permis de délimiter les enveloppes des zones potentielles de submersion et les sous-bassins sur lesquels il convient d'intervenir prioritairement.

En réponse à M. BREUX, M. CHATELLIER indique que les fossés perchés sont des fossés placés perpendiculairement à la pente, parallèlement aux courbes de niveau, et qui permettent d'augmenter les temps de parcours des eaux qui ruissellent en versant.

M. BONIOU souhaite que l'étude fasse le point sur la faisabilité technique de reconquérir les zones d'expansion des crues et les zones humides, ainsi que les typologies d'actions à mettre en œuvre.

M. BREUX estime qu'en l'état actuel, l'étude n'apporte pas suffisamment d'éléments chiffrés qui permettrait d'évaluer l'efficacité des actions diffuses, et de juger de leur intérêt.

M. CHATELLIER indique que seule une combinaison de l'ensemble des actions est susceptible d'avoir des effets cumulés et de produire des résultats satisfaisants. Aussi il s'avoue démuni pour quantifier l'effet de ces aménagements diffus.

M. BREUX rappelle que dans le cadre des tables rondes sur les inondations en Sarthe, il est prévu d'étudier les perspectives d'actions sur les affluents. Il considère que l'étude des zones d'expansion des crues n'apporte pas les éléments de réponse, même s'il ressort qu'il ne serait pas judicieux d'intervenir sur la partie ouest du bassin.

M. DUCHEMIN signale que les résultats de l'étude des zones d'expansion seront utilisés pour l'élaboration des scénarios contrastés. Aussi, il lui paraît indispensable que les différentes actions soient répartis géographiquement en fonction des zones d'expansion identifiées.

M. CHATELLIER précise qu'il convient de maintenir les zones humides, de diversifier les ripisylves, etc., mais que ces actions doivent être encore plus poussées sur les bassins versants prioritaires.

M. SIROT estime qu'il manque une carte de localisation des sites à prospector, qui tienne compte des zones de vulnérabilité élevée. Il signale en outre que cette carte a été réalisée dans le cadre de l'étude des zones d'expansion du bassin de l'Huisne.

M. BREUX considère que la présentation de la solution de micro-retenues sur le chevelu doit s'accompagner d'éléments d'informations sur leur éventuelle efficacité. En effet, le rapport fait mention de ce type d'aménagement sur l'Oudon, mais il s'agit d'une situation qui n'est pas comparable du fait de la taille du cours d'eau.

Il souhaite par ailleurs que soit identifiées et hiérarchisées les actions à réaliser en fonction des secteurs d'intervention, et que leur impact en aval soit estimé.

M. THIBAUT considère que l'étude des zones d'expansion des crues n'est pas exploitable dans sa forme actuelle et que des améliorations doivent y être apportées.

M. LENOIR estime que des propositions d'aménagements plus précis, tenant compte de la spécificité des sites rencontrés sur le terrain devraient être proposées. Il cite pour exemple le cas d'un secteur sur l'Ornette sur lequel il lui semblerait serait possible de réduire la section d'écoulement pour favoriser les débordements.

M. BREUX indique que le paragraphe du rapport relatif aux bassins de rétention d'eaux pluviales est intéressant mais qu'il serait judicieux de préciser leur impact sur le pic de crue.

M. SIROT relève que le rapport souligne la nécessité de mettre en place des stations de mesure de débit supplémentaires sur les affluents de la Sarthe Amont, et qu'il s'agit d'une information utile pour l'élaboration des préconisations du SAGE.

Un rapport modifié, tenant compte des observations et demandes d'ajouts des membres du bureau, devra être soumis une nouvelle fois à l'approbation du bureau de la CLE au mois de septembre, avant sa présentation en séance plénière de CLE en octobre.

### Ordre du jour n°3 :

#### **Point d'information sur l'inventaire des ouvrages du bassin versant**

*M. Vincent JARNO, stagiaire au sein de l'IIBSA – support de présentation remis en séance*

M. JARNO présente un point d'avancement sur l'inventaire des barrages sur la Sarthe et ses affluents. Parmi les 252 ouvrages recensés à ce jour, 68 sont sur le cours principal de la Sarthe, soit en moyenne un ouvrage tous les 2,6 kms. Parmi ces 68 ouvrages, 10 sont considérés comme transparents vis-à-vis de la continuité écologique. M. JARNO signale que les valeurs de taux d'étagement calculées sur la rivière Sarthe sont très hétérogènes en fonction des tronçons étudiés. Par exemple, sur la partie située au niveau des Alpes mancelles, le taux d'étagement est de 32 %, du fait notamment de la forte pente. En revanche, de Beaumont-sur-Sarthe jusqu'au Mans, le taux d'étagement est de 89%. D'après M. JARNO ce tronçon doit être prioritaire pour la mise en place d'actions visant à restaurer la continuité écologique, d'autant qu'il existe sur ce tronçon de nombreux barrages très difficilement franchissables pour l'anguille.

M. SIROT rappelle que le projet de SDAGE confie au SAGE la responsabilité de fixer les taux d'étagement à l'échelle des masses d'eau, mais qu'en tout état de cause, ils ne pourront être supérieurs à 80% sur les axes de migration des anguilles.

M. BERTHELOT estime qu'il y a localement une incohérence entre la volonté d'ouvrir les rivières, et le maintien des niveaux d'eau en amont d'Alençon pour les frayères à brochet.

M. SIROT confirme qu'il convient de rechercher une cohérence entre le positionnement des acteurs locaux et les objectifs fixés à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

M. BREUX souhaite souligner la qualité du travail réalisé par M. JARNO. Pour la suite des travaux relatifs aux ouvrages, il pense qu'il pourra être nécessaire d'élaborer une grille d'évaluation, éventuellement à l'appui d'une étude complémentaire réalisée par un cabinet indépendant.

M. SIROT précise que ce type d'étude a déjà été réalisé pour d'autres SAGE, mais jamais dans la phase d'élaboration. Pourtant les exigences du projet de SDAGE nécessiteraient que ce travail soit effectué dès la phase d'élaboration.

Concernant l'objectif fixé par le Préfet de la Sarthe d'une baisse de 40 cm de la hauteur d'eau au Mans sur le niveau de la crue de 1995\*, M. LENOIR estime qu'il convient de distinguer les objectifs de ce qui est concrètement réalisable.

Mme HEUZE signale que cet objectif ne concerne pas uniquement la Sarthe, mais également l'Huisne. Elle souligne la qualité de la démarche de concertation engagée par le Préfet, par le biais des tables rondes.

M. LENOIR signale que le Préfet de la Sarthe est en attente des résultats de l'étude des zones d'expansion des crues et du positionnement de la CLE sur les actions à réaliser.

M. BONIOU rappelle qu'il n'est pas demandé aux SAGE de fixer des objectifs chiffrés de réduction des hauteurs d'eau en crue.

---

\* Table ronde sur les inondations en Sarthe du 27 février 2007

**Ordre du jour n°1 :****Bilan sur l'approche socio-économique du bassin de la Sarthe Amont et ses tendances d'évolution**

M. DUCHEMIN & MARTIN, IDEA Recherche – M. MURTIN, SOGREAH Consultants – support de présentation remis en séance

➤ *Éléments de prospective sur l'évolution de la qualité des eaux de surface*

M. MARTIN souligne trois points essentiels :

- Dans l'ensemble, il n'y aura pas de dégradations notables de la qualité de l'eau
- On peut même prévoir une amélioration sur certains paramètres tels que l'ammoniaque et le phosphore par l'amélioration des systèmes d'assainissement
- Cependant, il y a des risques de dégradations ponctuelles dans les endroits où les surfaces céréalières et les drainages augmentent.

➤ *Éléments de prospective sur l'évolution de la qualité des eaux souterraines*

M. MARTIN indique que :

- La carte d'évolution prévisible de la qualité des captages montre clairement les risques de dégradation des nappes libres qui bordent le massif armoricain
- L'abandon progressif des captages exploitant les nappes de surface libre devrait se poursuivre, avec un risque de perte de suivi de l'évolution du milieu
- L'abandon de ces captages devrait se traduire par un transfert d'exploitation vers les nappes captives du Bajocien-Bathonien

- 5 -

➤ *Éléments de prospective sur l'évolution de la qualité des milieux aquatiques*

M. MARTIN indique que les principaux risques de dégradation de la qualité des milieux ne proviendront pas d'aménagements « lourds » (recalibrage, curages, chaussées, détournement,...), désormais rendus quasi impossibles par la LEMA, et les premières orientations du projet de révision du SDAGE) mais de risques de colmatage des fonds résultants d'une érosion des bassins versants

➤ *Éléments de prospective sur l'évolution des risques liés aux inondations*

M. MARTIN souligne trois points essentiels :

- Le bassin versant reste sous la menace des grandes crues hivernales
- L'influence humaine sur les événements exceptionnels reste négligeable au regard des causes naturelles
- Un risque accru d'événements pluviométriques plus intenses, mais très localisé semble se dessiner. Dans ce cas, les aménagements et les modifications de l'occupation des sols peuvent être déterminants sur l'amplitude des dégâts.

➤ *Éléments de prospective sur l'évolution des risques liés aux étiages et à la disponibilité de la ressource*

M. MARTIN indique que :

- Évolution probable vers un accroissement des étiages sévères

- Les débits d'étiage restent cependant plus tributaires des conditions générales des précipitations estivales sur le bassin, que des prélèvements exercés sur la ressource en période estivale
- Pas de projet de captage d'eau potable en cours dans les eaux de surface.
- La production future en eau potable sur le bassin s'oriente vers la recherche de ressources souterraines au sein des nappes captives.
- Les forages du socle, ou en nappe libre sont abandonnés en fonction de leur niveau de dégradation observé

M. BERTHELOT indique que l'entreprise Ariake en cours d'installation à la périphérie d'Alençon risque d'utiliser beaucoup d'eau.

M. MARTIN précise que les industries améliorent en permanence leurs process, ce qui laisse espérer une baisse de la consommation en eau par ce secteur. Par ailleurs, il considère qu'il est nécessaire de mettre en place des actions pour protéger le captage de Saint-Pierre-sur-Orthe.

#### Ordre du jour n°4 :

##### **La mise en œuvre du SAGE (étude ASCA jointe pour information)**

Compte-tenu de l'heure avancée il est proposé que ce point soit discuté lors de la prochaine séance de CLE. - 6 -

#### Ordre du jour n°5 :

##### **Questions diverses**

Les prochaines dates de réunions sont fixées au 13 septembre pour le bureau de CLE, au 11 octobre pour la séance plénière de CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.